

Janvier 2006



Schéma Régional de Développement Économique de la Guadeloupe

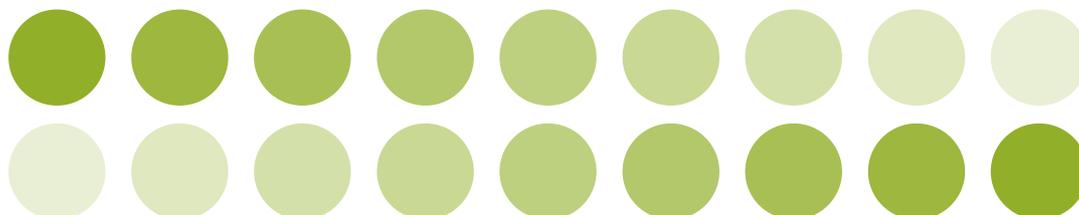




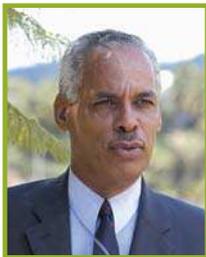
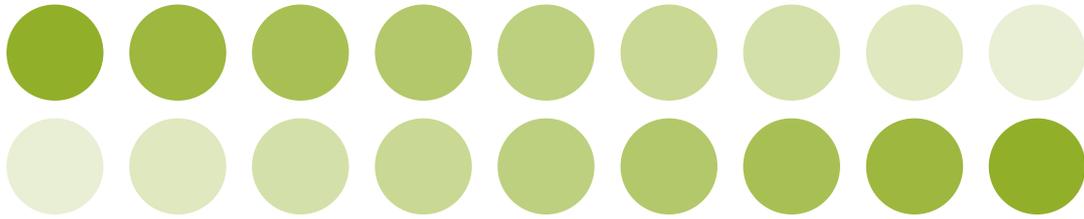
Schéma Régional de
Développement Économique
de la Guadeloupe

JANVIER 2006

SOMMAIRE



LE MOT DU PRÉSIDENT	07
LA DÉMARCHE	11
LE PROJET DE SOCIÉTÉ	17
LE DIAGNOSTIC	29
LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT	49
LES AXES D' ACTIONS	63
LE SYSTÈME DE SUIVI	83
LES ANNEXES	91



LE MOT DU PRESIDENT

«Notre dessein, c'est en effet celui d'une Guadeloupe où l'homme et la femme sont au centre de la stratégie économique».

Victorin LUREL

*Président du conseil régional de la Guadeloupe
V^{ème} congrès des élus régionaux et départementaux
des 15 et 16 Décembre 2005*

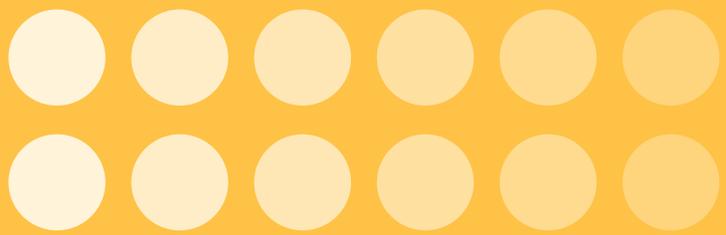


DEMARCHE



Schéma Régional de
Développement Économique
de la Guadeloupe





I. LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. _____ 12

II. LE COMITÉ DE PILOTAGE . _____ 12

III. LES GROUPES DE TRAVAIL. _____ 12



LA DÉMARCHE



La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise l'État à confier aux régions qui le sollicitent le soin d'élaborer leur Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). Celui-ci définit les orientations stratégiques de la région en matière économique dans l'optique suivante :

- **Promouvoir un développement équilibré de la région,**
- **Développer l'attractivité du territoire,**
- **Prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région.**

La loi précise qu'à l'issue de l'élaboration du SRDE, outre ses dispositifs propres, la région négociera avec l'État une convention pour assurer par délégation de l'État, la gestion des aides que ce dernier met en œuvre au profit des entreprises. Par délibération du 26 octobre 2004, le conseil régional de Guadeloupe a autorisé son président à demander au représentant de l'État le droit de bénéficier de l'expérimentation pour l'élaboration de son schéma régional de développement économique.

Les conditions d'élaboration d'un SRDE ont été définies par la circulaire du ministère de l'intérieur, de la sécurité et des libertés locales en date du 25 mars 2005, permettant ainsi l'engagement effectif du processus d'élaboration du schéma. Par courrier du 11 avril 2005, le préfet a indiqué au président du conseil régional les modalités et les conditions de forme et de fond que doivent respecter les régions qui s'engagent dans cette démarche.

Même si l'économie au sens strict ne couvre pas la totalité du champ de l'activité humaine, elle en conditionne de nombreux aspects. C'est dire l'importance de la démarche d'élaboration du schéma régional de développement économique.

Le SRDE est l'expression de la volonté de davantage maîtriser et organiser le processus de développement en se fondant notamment sur des travaux de prospective. Il s'agit d'un acte volontariste qui ne s'affranchit néanmoins pas de la réalité et la région entend prendre en compte les caractéristiques physiques de la Guadeloupe, ses potentialités, le contexte institutionnel et international dans lequel elle évolue pour ne pas faire de ce schéma une pétition de principe.

L'élaboration du SRDE a été guidée par le souci de bâtir un projet global au bénéfice de l'ensemble de la population et d'atteindre un développement harmonieux et durable.

A travers cette démarche, la région entend aussi assumer pleinement son rôle pour impulser et coordonner les politiques de développement économique. Il convient en effet pour elle de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des actions publiques par l'établissement d'une véritable stratégie de développement au service du territoire.

Cette stratégie repose sur une vision politique définie au travers d'un projet de société. Ce dernier implique des choix d'orientations stratégiques comme la volonté de situer la femme et l'homme guadeloupéens au centre des préoccupations, la recherche de l'équilibre du territoire, le respect de l'environnement sur lesquels vont se fonder les actions proposées.

Au-delà des obligations légales de concertation, l'élaboration de ce schéma a été aussi l'occasion pour la région de mobiliser largement l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux dans le respect des principes de la démocratie de proximité. Pour ce faire, la région a organisé une concertation la plus large possible en permettant au plus grand nombre de participer aux travaux d'élaboration du SRDE au sein des instances suivantes :



I. LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ACTEURS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Cette instance de concertation élargie s'est réunie aux moments clés de l'élaboration du SRDE (lancement et clôture) pour être informée des grandes avancées des travaux mais aussi pour permettre aux principales instances représentatives de la vie économique et sociale de la Guadeloupe d'exprimer leurs priorités et leurs préoccupations.

Elle a rassemblé l'Etat, la région, le département, les communes et communautés de communes, l'association des maires, les chambres consulaires, le Conseil Economique et Social Régional (CESR), le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE), l'INSEE, l'IEDOM, l'agence française de développement, l'APRIGA, l'université des Antilles et de la Guyane, les organismes professionnels patronaux et syndicaux représentatifs, les organismes financiers bancaires ou non bancaires.

II. LE COMITÉ DE PILOTAGE.

Cette instance d'animation et de concertation s'est réunie tous les 2 mois. Le comité a examiné les travaux intermédiaires produits et validé les grandes orientations.

Il se compose de la région, du département, de l'Etat, des chambres consulaires, de l'association des maires, du CESR, du CCEE, de l'APRIGA, de l'INSEE, l'IEDOM, de l'AFD et de l'UAG.

III. LES GROUPES DE TRAVAIL.

Instances de réflexions approfondies, ces groupes ont été constitués de partenaires institutionnels, de partenaires économiques et sociaux et d'experts concernés. Ils étaient transversaux ou thématiques.

Les groupes transversaux :

- Développement durable,
- Economie de la connaissance, recherche et innovation,
- Emploi et formation,
- Impact des aides et moyens financiers à mettre en œuvre,
- Ouverture internationale.

Les groupes thématiques :

- Agriculture, agroalimentaire et pêche,
- Tourisme et services associés,
- Commerce et artisanat,
- BTP et industrie.

Par ailleurs, des réunions spécifiques se sont tenues avec le CESR, les organisations syndicales, les maires, les chambres de commerce et d'industrie. La démarche d'élaboration s'est déroulée en deux phases. La première, conduite de juin à septembre 2005, a permis d'élaborer, à partir des travaux des instances de concertation, un état des lieux partagé. La deuxième, démarrée en octobre 2005, a conduit à la définition des propositions d'actions et des outils de suivi et d'évaluation.

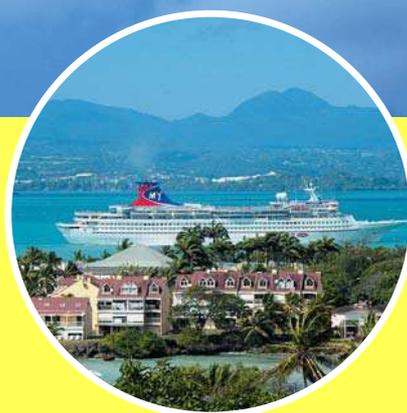
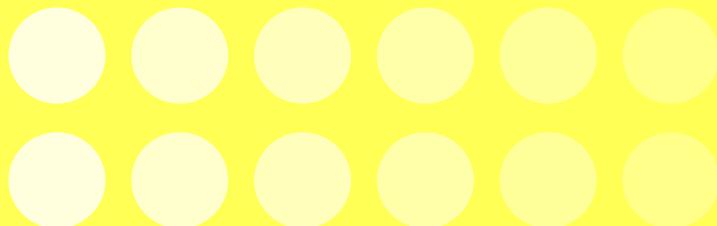
Au total plus de 100 institutions et organisations socio-professionnelles ont participé à la démarche d'élaboration du SRDE, ce qui a représenté plus d'une soixantaine de réunions de travail.

LE PROJET DE SOCIETE



Schéma Régional de
Développement Économique
de la Guadeloupe





INTRODUCTION	20
I. DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUES COMME DANS TOUS LES AUTRES, LA RÉGION ENTEND PLACER LA FEMME ET L'HOMME GUADELOUPÉENS AU CENTRE DE SON ACTION.	21
II. LE VOLONTARISME ÉCONOMIQUE RESTE UNE NÉCESSITÉ DANS UNE ÉCONOMIE FRAGILE COMME CELLE DE LA GUADELOUPE : IL SERAIT DANGEREUX DE LAISSER LE MARCHÉ TOUT RÉGULER.	22
III. NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ DOIT PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DANS UN CADRE INSULAIRE.	23
IV. LA GUADELOUPE DOIT SE TOURNER DAVANTAGE VERS L'EXTÉRIEUR.	24
V. LA RÉGION ENTEND PARTICIPER À LA MISE EN COHÉRENCE DE TOUS LES DOCUMENTS DE PROSPECTIVE QUI CONCERNENT LA GUADELOUPE.	25
VI. LA RÉGION GUADELOUPE ENTEND ÊTRE À L'ÉCOUTE DES OPÉRATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LES FAIRE PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.	26



LE PROJET DE SOCIÉTÉ



INTRODUCTION

Le schéma régional de développement économique porte un véritable projet de société, notre projet de société, qui se fonde sur des constats et des convictions.

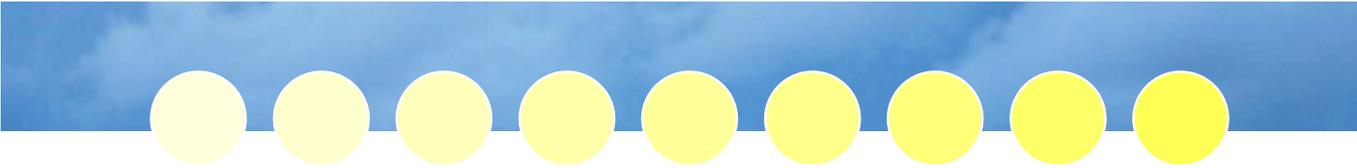
Le développement économique, s'il est un des buts de l'action politique et l'objet de la présente démarche, ne se suffit pas à lui-même : il doit résulter de la mise en œuvre d'un projet de société dont la finalité est d'apporter des améliorations dans la vie individuelle et collective des femmes et des hommes de Guadeloupe, notamment par un emploi pérenne et valorisant. La création de la richesse doit s'accompagner d'un modèle de distribution de celle-ci.

Notre projet de société est aussi marqué par l'émergence du fait régional, la région étant de plus en plus perçue comme la collectivité qui doit orienter pour le long terme l'action et la réflexion de tous les acteurs de la vie économique et sociale. Notre projet de société, veut utiliser au profit de la Guadeloupe et de ses habitants toutes les possibilités ouvertes aujourd'hui par l'économie de la connaissance : éducation et formation tout au long de la vie, importance de l'innovation dans tous les compartiments de l'activité économique et sociale.

Enfin, il vise à permettre à tous d'évoluer dans un cadre de vie préservé.

Notre projet de société se construit à partir de six ambitions :

- 1. La femme et l'homme doivent rester au centre de la démarche économique,**
- 2. L'action économique doit être marquée par un certain volontarisme,**
- 3. Le développement doit être durable et respectueux de l'environnement,**
- 4. La Guadeloupe doit s'ouvrir sur l'extérieur,**
- 5. Les actions engagées sur le plan économique doivent être mises en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques locales,**
- 6. L'écoute et la participation sont les principes qui conduiront les actions.**



I. DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUES COMME DANS TOUS LES AUTRES, LA RÉGION ENTEND PLACER LA FEMME ET L'HOMME GUADELOUPÉENS AU CENTRE DE SON ACTION.

La politique régionale, et le SRDE en particulier ont pour objectif de ne laisser personne au bord du chemin. En effet, notre projet de société place l'homme au cœur de nos préoccupations.

Cette ambition se manifestera par des actions volontaristes en faveur de la création d'emplois et de la résorption du chômage, par la mise en place de structures d'appui à l'économie sociale et solidaire, le soutien à la formation et l'éducation / formation tout au long de la vie.

Cette approche qui fonde l'ensemble de nos actions, **vise à ancrer la région dans une économie fondée sur la connaissance** permettant de définir de nouveaux modes d'accès aux savoirs. Il convient désormais de saisir les opportunités qu'offrent l'économie de la connaissance tant en terme de valorisation des savoirs, de leur enrichissement que d'accès à ces savoirs. Cette évolution de notre société doit être le socle d'une économie compétitive, solidaire et ouverte à l'international dans laquelle chaque guadeloupéen est acteur du développement.

Le raccordement de notre territoire à l'Internet haut débit est une première étape, préambule à cette mutation. Nous devons faire notre, cette ouverture sur l'extérieur. En ce sens, nous soutiendrons le développement des activités liées à l'usage des Technologie de l'Information et de la Communication. Avec les changements qu'elles induisent, les TIC entraînent une transformation profonde de la manière de produire, de distribuer et de consommer. Le guadeloupéen doit être l'acteur de ce changement et non en rester le simple observateur.

Cependant, l'Internet et plus largement la mondialisation nous invitent à relever nos exigences en matière de compétitivité, de réactivité et d'anticipation. Le développement de l'innovation, de la recherche et de la formation constitue un des axes de travail pour relever ce défi, axe qui concourra

également à notre intégration dans une économie fondée sur la connaissance. Ce triptyque forme le socle de notre développement.

Il importe que la recherche soit en relation étroite avec les entreprises pour transformer ses acquis en source d'innovation et de productivité pour notre économie. Dans ce cadre, nous agissons afin de favoriser la densification de ces relations et soutiendrons le développement de synergies fortes entre les mondes de la formation, de la recherche et des entreprises. Ces synergies devront répondre à nos problématiques locales et favoriser l'émergence d'activités nouvelles.

Notre projet de société veut également **offrir une véritable égalité des chances** entre les individus, en mettant à leur disposition les meilleurs outils de connaissance et d'insertion sociale pour un devenir personnel.

Nous affirmons par ailleurs que seul **un dialogue social apaisé** et donc constructif permettra à notre société de connaître des progrès durables et constants : nous ferons en sorte de mettre en place un système permanent de dialogue social (renforcement des instances permanentes de rencontres et de concertation), en vue d'améliorer le modèle de rapport social au sein des entreprises et de notre société en général.

Nous attachons la plus grande importance aux secteurs de **la culture, du sport, des loisirs** , non pas seulement pour leur valeur propre, indispensable à l'épanouissement individuel et collectif, pour leur rôle dans l'insertion de tous dans la société mais aussi parce qu'ils sont vecteurs de développement économique, créateurs d'activités et donc d'emplois. Nous oeuvrerons en vue de l'élaboration et la transcription en actes d'un schéma de cohérence culturelle régionale.



II. LE VOLONTARISME ÉCONOMIQUE RESTE UNE NÉCESSITÉ DANS UNE ÉCONOMIE FRAGILE COMME CELLE DE LA GUADELOUPE : IL SERAIT DANGEREUX DE LAISSER LE MARCHÉ TOUT RÉGULER.

Nous affirmons, dans notre projet de société, **l'importance pour la croissance économique de la commande publique**, sous réserve que celle-ci soit assortie de clauses sociales. Nous savons l'importance pour la société dans son ensemble des grands travaux d'équipements, non seulement pour leur rôle structurant mais aussi pour leur effet d'entraînement pour des secteurs entiers de l'économie. C'est pourquoi afin d'offrir une meilleure lisibilité aux acteurs économiques, la collectivité régionale a adopté un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Nous savons que toute dépense publique se traduit par une consommation privée, renforçant la capacité de dépenses des ménages, du fait de la consolidation des emplois. Les grands travaux envisagés dans notre plan (infrastructures routières, établissements d'enseignement, équipements concourant au développement durable – eau, énergie, gestion des déchets – développement numérique, établissements de santé, équipements culturels et sportifs) seront assortis de clauses sociales qui garantiront une relation entre l'emploi et la formation. Nous attendons une grande implication des entreprises dans l'offre d'insertion, en laissant des places aux individus non ou peu qualifiés de notre population.

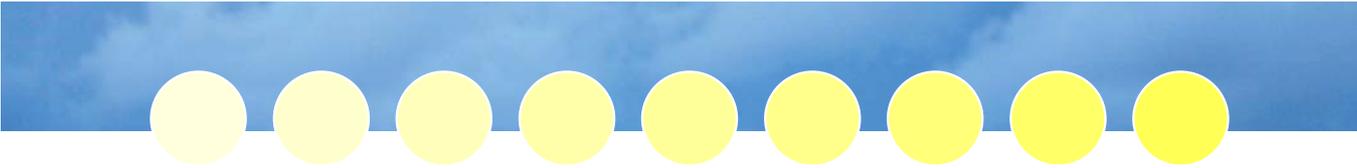
Beaucoup de nos entreprises sont encore sur des marchés étroits, très concurrentiels et ne permettant pas d'économies d'échelle. Notre schéma de développement doit admettre l'idée **d'une compensation de handicaps** qui, s'ils n'étaient pas pris en compte, pourraient entraîner la disparition de nombreux emplois, alors qu'il n'existe pas encore d'alternative. Nous constatons qu'il est encore indispensable de maintenir ou de créer **des outils de soutien ou de protection** palliant ces fragilités tout en reconnaissant aussi la nécessité de ne pas aller jusqu'à la pénalisation du marché

intérieur par excès de protection. C'est le rôle aujourd'hui notamment de l'octroi de mer et du régime particulier aux RUP des aides d'Etat que d'opérer ces régulations.

Nous ne pourrions pas accepter, dans cet exercice de définition des choix économiques stratégiques pour la Guadeloupe que constitue l'élaboration du schéma régional de développement économique, que des secteurs soient considérés comme condamnés, et notamment les filières du sucre et de la banane, car elles restent des activités de fort emploi. Nous considérons qu'il serait catastrophique d'envisager tout abandon, tout en affirmant la nécessité d'adapter, de diversifier, d'améliorer la qualité, de faire jouer les préférences communautaires pour ces deux filières dont la modernisation est un impératif sauf à courir le risque d'une rapide marginalisation, puis d'une disparition. C'est notamment dans ces secteurs que l'innovation doit être au cœur du raisonnement prospectif. Il en va de même pour le tourisme et les autres secteurs qui doivent s'adapter pour devenir des secteurs de progrès et d'entraînement économique.

Notre projet de société implique une action pour **développer des secteurs nouveaux à forte valeur ajoutée** : les activités numériques, le secteur des énergies renouvelables, la gestion de l'environnement, le développement agroalimentaire, la valorisation de la biodiversité, etc... sont des pistes de développement et de croissance que nous voulons promouvoir.

Les entreprises, comme acteurs de l'économie, sont aussi au cœur de nos préoccupations, car elles sont à l'origine de la création d'emplois et de savoir-faire : nous appuierons autant que faire se peut toutes les initiatives éprouvées ou novatrices en ce domaine en favorisant les contrats de



professionnalisation, les stages en entreprises aidés par la région, les congés - solidarité, l'aide à l'emploi de cadres, la facilitation de l'emploi de cadres guadeloupéens en retour d'études ou encore l'utilisation du chèque emploi service Enfin, notre volonté d'œuvrer pour le développement économique nous conduira à aider les entre-

prises dans leur recherche de financement : nous faciliterons, et appuierons, toutes les initiatives qui permettront de renforcer le financement des investissements, conforter les systèmes de garantie financière, intervenir en soutien à la constitution du fonds de roulement des entreprises.

III. NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ DOIT PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DANS UN CADRE INSULAIRE.

Nous savons que notre situation géographique nous impose une vigilance toute particulière aux préoccupations liées à l'espace naturel, sa protection et la façon de l'occuper.

L'eau est un bien commun et notre projet de société, notre projet de développement économique en font un point de grande importance. Sans préjudice naturellement du respect des responsabilités de chaque instance, nous nous attacherons à gérer la disparité de la répartition de la ressource, handicap majeur pour nombre d'opérateurs économiques et d'habitants . Nous nous attachons aussi aux problèmes de stockage, de distribution, d'assainissement et de gestion aval des utilisations en favorisant des opérations permettant le réemploi. Nous ferons en sorte de participer à la mise en cohérence des stratégies de gestion en cours d'application ou d'identification.

Dans le domaine de l'énergie, nous nous engageons de façon déterminée dans la promotion des **énergies renouvelables**, la diversification des productions (développement de l'utilisation des sous-produits sucriers, expérimentation de nouvelles technologies). Nous souhaitons participer à la limitation de la dépendance énergétique de notre région, développer des actions de coopération avec nos proches voisins pour échanger innovations, bonnes pratiques, voire ressources. Nous voulons promouvoir une véritable rationalisation

des consommations en nous attachant à la mise au point d'un plan énergétique global à moyen terme / long terme. Nous ferons porter nos efforts sur de fortes actions de communication et d'éducation sur la dépense énergétique en partenariat avec l'ADEME, tant dans les ménages, les entreprises que dans les services publics, convaincus que le développement durable passe aussi par l'éducation de chacun à des comportements responsables.

Tout individu, toute collectivité, **produit** des déchets, qui, avec le développement de la société de consommation, deviennent plus abondants et plus complexes à gérer. La région apportera son aide à toutes les initiatives qui seront prises aux niveaux concernés en matière de communication, d'éducation, de formation, de moyens additionnels ... Nous sommes convaincus que des actions rapides peuvent être engagées pour sensibiliser plus fortement notre population sur la préservation de son environnement notamment dans l'éducation au tri sélectif. Nous réaliserons le Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et apporterons un appui déterminé aux plans de gestion des déchets du département et des communes et participerons à l'effort de mobilisation.

Notre vision du développement économique, notre projet de société, ne sauraient négliger la



nécessaire équité territoriale et l'équilibre spatial. Nous ferons en sorte, notamment, d'éviter la fracture numérique, et d'œuvrer en vue d'éviter la désertification de certaines zones : nous savons l'importance des commerces de proximité, de la présence des services publics...

Nous savons aussi que tout n'est pas possible partout sans surcoûts pour la collectivité : dans ces situations, nous favoriserons la mise en place de contreparties notamment par la gestion dynamique et la valorisation des espaces naturels, et en y facilitant l'implantation d'activités nouvelles (loisirs, découverte).

Le développement économique a besoin **d'un système de transports dynamique et efficace** : cela ouvrira pour la région la voie d'un partenariat privilégié avec le département. La région

poursuivra sa politique d'investissement sur les axes routiers, en s'attachant à les adapter et à les moderniser. Dans le domaine du transport maritime, le cabotage marchandise, qui fait partie des responsabilités régionales, fera l'objet d'une attention spécifique, afin de suivre au mieux la demande et son évolution.

Enfin, la biodiversité qui caractérise nos espaces naturels étant un atout de développement dans le domaine **de la gestion, de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles**, la région soutiendra l'action du parc national et des structures de gestion des espaces protégés.

Elle proposera à ces établissements une contractualisation d'actions dans le cadre de la rénovation des concepts touristiques.

IV. LA GUADELOUPE DOIT SE TOURNER DAVANTAGE VERS L'EXTÉRIEUR.

Notre région doit être un exemple d'ouverture sur l'extérieur et développer encore davantage son insertion dans la zone Caraïbe : il y a là des opportunités encore insuffisamment explorées pour les entreprises et les services publics de Guadeloupe d'exporter leurs savoir-faire.

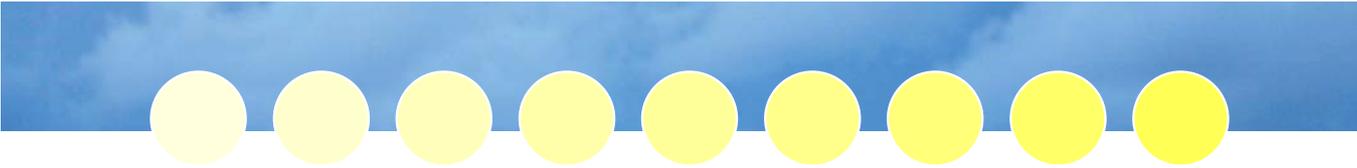
Ce gisement d'emplois et d'activités fait l'objet d'une réflexion afin d'identifier les démarches à initier en priorité.

Cependant, la Caraïbe reste un marché limité dont les consommateurs ne disposent pas d'un pouvoir d'achat élevé. Aussi, l'Europe et son gigantesque marché auquel nous sommes rattachés notamment sur le plan monétaire mais aussi le marché américain compte tenu de sa proximité, doivent être considérés comme des opportunités essentielles, malgré notre différence de taille, car c'est là que sont situées des clientèles à fort pouvoir contributif. Nous devons **partir à la conquête de ces marchés**, les pénétrer grâce à nos meilleurs produits et attirer par le tourisme d'autres clientèles à forte solvabilité.

Nous devons avoir pleinement conscience que cela nous demandera des efforts importants, et durables : nous allons devoir mieux adapter nos produits, cibler les segments de clientèle que nous souhaitons attirer et fidéliser, choisir la qualité plus que la quantité, l'innovation plutôt que l'habitude.

Pour cela, nous allons devoir renforcer la capacité de projection à l'extérieur de nos entreprises déjà présentes ou potentiellement exportatrices sur ces marchés, en leur apportant les soutiens dont elles ont besoin pour se mettre au meilleur standard international.

De la même façon, nous devons voir comme une nécessité la mise en place d'outils de promotion pour **renforcer l'attractivité du territoire**, pour attirer des investissements dans des activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois. **Dans le domaine touristique**, où nous bénéficions de réelles potentialités et d'avantages comparatifs certains, nous sommes devant un défi considérable



de **reconquête de marché**, de redéfinition de notre offre, d'appropriation de l'activité touristique par notre population.

Nous devons faire en sorte de réconcilier la population guadeloupéenne avec le tourisme, en lui faisant comprendre quel extraordinaire gisement d'emplois le tourisme, activité moderne de services, peut représenter pour notre économie.

Le tourisme, autant qu'une activité économique, est aussi l'occasion de rencontres et d'échanges entre des populations de cultures différentes : cela constitue une source d'enrichissement, par l'ouverture au monde qu'il procure, par le rapprochement des individus et des peuples qu'il facilite et la fierté de faire découvrir notre pays que nous pourrions légitimement tirer de ces contacts. Notre projet de société, notre projet de développement nous montrent la voie d'une «culture

tourisme», fondée sur la qualité et l'ouverture au monde : qualité des concepts touristiques qui doivent s'orienter vers la valorisation de tous nos patrimoines, qualité des équipements de séjour et de loisirs sportifs et culturels, qualité de la formation professionnelle, qualité des politiques de communication, qualité de nos infrastructures de transports internationaux et enfin qualité des échanges humains au profit de nos visiteurs et de tous les guadeloupéens.

Nous ne minimisons pas les difficultés de tous ordres qui accompagnent cette activité et nous nous imposerons des efforts de long terme. Cependant nous avons pleinement conscience que le tourisme peut largement contribuer à la valorisation de la Guadeloupe par ses impacts positifs sur l'ensemble de nos activités exportatrices et importatrices.

V. LA RÉGION ENTEND PARTICIPER À LA MISE EN COHÉRENCE DE TOUS LES DOCUMENTS DE PROSPECTIVE QUI CONCERNENT LA GUADELOUPE.

De très nombreux programmes, projets, documents stratégiques, plans concernant la Guadeloupe, sont soit déjà réalisés, soit en cours d'exécution ou de préparation.

Quelques uns d'entre eux sont directement de la responsabilité ou de la co-responsabilité de la région.

Il s'agit notamment :

- de la préparation des programmes opérationnels européens, qui remplaceront l'ancien DOCUP. Nous devons y porter une très particulière attention, afin de mieux maîtriser et utiliser les fonds européens qui nous sont dévolus,
- du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), dont la révision et la mise à jour devront bien sûr être cohérentes avec le SRDE,
- du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (PRDF)

- de la planification du développement rural : de prochaines assises du développement rural permettront de présenter une planification à 15 ans de l'avenir des secteurs ruraux et de la pêche,
- du Programme Régional de Maîtrise de l'Énergie (PRME), des assises régionales de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologies,
- du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS),
- du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT).

Mais d'autres schémas directeurs, qui relèvent d'autorités différentes, ne peuvent être ignorés, que ce soit dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement, de celle des déchets des activités de soins et d'autres secteurs d'importance majeure pour tous les guadeloupéens.



Nous n'entendons pas intervenir de quelque manière que ce soit dans les champs de compétence des autres collectivités publiques, mais nous avons l'ambition de représenter un lieu de concertation, de mise en cohérence, et d'homogénéisation des diverses politiques, qui, isolées, perdraient leur sens, et pourraient conduire à une affectation de moyens moins opportune.

Cette nécessaire mise en cohérence a été citée à maintes reprises dans toutes les réunions préparatoires à l'élaboration du schéma régional de

développement économique et apparaît aujourd'hui comme un des éléments incontournables de notre projet de société. La région peut se mettre au service des collectivités qui agissent en Guadeloupe, pour être le lieu de convergence de tous les efforts de programmation prospective.

Cette mission devra s'inscrire dans la durée pour permettre l'élaboration d'une vision commune à moyen et long terme, seule approche possible d'un développement durable et partagé.

VI. LA RÉGION GUADELOUPE ENTEND ÊTRE À L'ÉCOUTE DES OPÉRATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LES FAIRE PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Les opérateurs socio-économiques, acteurs principaux du développement, sont placés au cœur de notre démarche et de notre projet.

Leur participation active à la préparation du schéma régional de développement économique au sein des diverses instances de concertation leur a permis d'exprimer de véritables préoccupations. Parmi celles-ci, ils ont particulièrement souligné la complexité des procédures administratives qui apparaissent comme un frein au développement économique.

La mise en œuvre de ce schéma et nous en faisons un point de notre projet de société, sera l'occasion d'un retour à la simplification, à la coordination, à des procédures et des systèmes d'aides ou d'appui aux entreprises facilitant l'initiative et confortant la prise de responsabilité.

Nous ferons en sorte que des progrès mesurables soient accomplis notamment dans quatre directions :

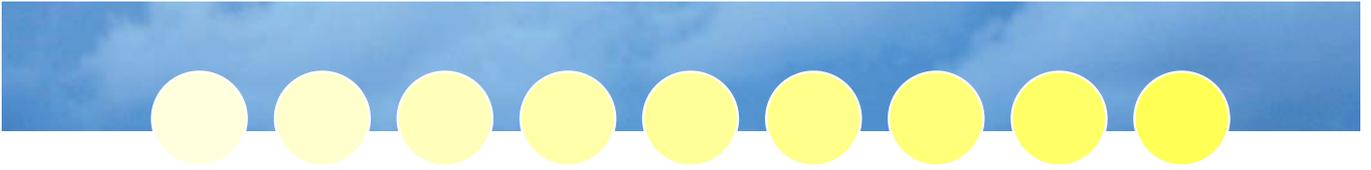
■ **La Communication** disponible, claire et complète sur les systèmes d'aides: en mobilisant les compétences nécessaires, aptes à comprendre les

enjeux des entrepreneurs, nous ferons en sorte que les documents et procédures soient cohérents avec les capacités des bénéficiaires en termes de disponibilité, de calendrier et de formation;

■ **La Simplification** des systèmes d'aide : dans le respect du principe de saine utilisation des fonds publics nous ferons en sorte de préférer la simplification à la sophistication quand celle-ci n'est pas justifiée et d'éviter d'imposer des demandes d'informations non indispensables à la prise de décision;

■ **La Transparence et l'Homogénéité** dans les prises de décision relatives aux demandes d'aide ou d'appui, que celles-ci soient positives ou négatives : nous ferons en sorte de rendre rapides et claires les règles d'attribution ou de refus, comprenant que l'incertitude est le message le plus négatif qui puisse être donné;

■ **La Réactivité et l'Adaptabilité** feront partie des critères de performance des systèmes que nous souhaitons mettre en place : nous avons parfaitement conscience de la nécessité de prendre en compte les urgences et les risques des entrepreneurs et savons que l'efficacité d'un système d'aide aux entreprises se mesure par son adaptation à leur taille, leur secteur d'activité, aux



rythmes de celles-ci voire à la saisonnalité de leur activité.

En conclusion, nos ambitions, pour élevées et exigeantes qu'elles soient, dessinent un modèle de développement équitable où chacun trouvera sa place mais aussi exigeant pour tous, car l'œuvre est immense.

Tous les secteurs, tous les compartiments de l'activité économique, tous les acteurs, modestes ou importants, sont concernés.

Nos ambitions déterminent un projet de société, où l'économie est au service de l'homme, où le social est au cœur des préoccupations, où l'environnement est pris en compte dans sa globalité.

Il s'agit donc bien d'un projet de développement durable.